



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 4 Octobre 2023
CR N° 8**

Présent (es) : Mesdames HACENE Marie - TORTORA Sandrine - VANEY Nolwenn
Messieurs BOTTONI Pierre - GOMIS Arthur – BREANT Théo (75) – PALLARES
Laurent - BOULLE Thomas - GILBERT Cédric

Excusé(es) :

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

- Nous vous faisons parvenir le document pour l'inscription à la Coupe du Val-de-Marne et à la Coupe Départemental 94, merci de répondre avant le 1^{er} novembre pour les clubs ne l'ayant pas déjà fait.

VITRY : La COC prend note de l'engagement de votre 3^{ème} équipe +16 ans masculines en 4^{ème} Division Territoriale.

ST MANDE : La COC prend note de l'engagement de votre 4^{ème} équipe +16 ans masculines en 4^{ème} Division Territoriale.

BOISSY : La COC prend note de l'engagement d'une équipe -15 ans masculine, d'une -18 ans féminines et d'une 2^{ème} équipe -18 ans masculine.

CHOISY LE ROI : La COC autorise vos joueurs Noé FOFANA et Lilan RENAUDINEAU à jouer en catégorie +16 ans masculins au niveau départemental.

CHOISY LE ROI : La COC autorise votre joueur Liam JEAN à jouer en catégorie -18 masculine au niveau départemental.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Stade Français HB / Paris SC 3 du 30/09/2023 :

Stade français : Pas de responsable de salle sur FDME. Amende suit

Rencontre US Créteil HB 3 / HBC Arcueil du 30/09/2023 :

Arcueil : Si vous voulez faire appel, vous devez le faire auprès de la CRL ile de France avec le chèque de consignation.

Rencontre Chennevières HBC / CS Valenton du 30/09/2023 :

Le dossier est transmis aux instances concernées.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Stella St Maur HB 2 / Chennevières HBC du 07/10/2023 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 18h00.
Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre Réveil de Nogent HB 3 / Chennevières HBC du 11/11/2023 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 20h30.
Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

L'équipe de l'ES Vitry 3 intègre la poule B à la place de l'exempt 2

L'équipe de l'AS St Mandé HB 4 intègre la poule A à la place de l'exempt 1

Pour les 2 équipes, merci de jouer la Journée 1 avant le 23 octobre 2023

Merci de jouer la Journée 2 avant le 20 novembre 2023

Merci de jouer la Journée 3 avant le 5 février 2023

Merci de jouer et conclure la Journée 4 ce week-end (7-8 octobre 2023) ou avant le 5 février 2023.

MOINS DE 18 ANS

Délayage départemental :

Poule 3 à Vitry

Rencontre ES Vitry / ES Sucy HB du 30/09/2023 :

Le dossier est transmis aux instances concernées.

Rencontre ES Vitry / Paris SC 2 du 30/09/2023 :

Paris SC : vous avez fait jouer 2 joueurs ayant une licence loisir, vous avez match perdu par pénalités sportive. Merci de procéder à la conversion de ces licences

MOINS DE 15 ANS

L'équipe de Boissy intégrera le championnat après les délayages.

Délayage départemental :

Poule 8 à Finances

Le délayage aura lieu le samedi 7 octobre 2023 à partir de 14h45 au gymnase Léon Biancotto – 2/4 avenu de la porte de Clichy à Paris 17^{ème} .

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule B :

Rencontre ES Vitry 2 / Paris SG HB 2 du 23/09/2023 :

Paris SG HB : Le nombre de licence E n'a pas été respecté, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé. Amende suit.

Rencontre Martigua SCL 2 / ES Vitry 2 du 07-08/10/2023 :

La rencontre aura lieu le samedi 7 octobre 2023 à 20h30 au gymnase Hautpoul à Paris.

Rencontre ES Vitry 2 / Paris UC 4 du 16-17/09/2023 :

Paris UC : Merci de répondre à la demande de report sur Gest'hand.

Rencontre HBC Arcueil 2 / Martigua SCL 2 du 16-17/09/2023 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au jeudi 19 octobre 2023 à 21h00 au gymnase Raspail à Arcueil. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre Paris UC 4 / HBC Arcueil 2 du 23-24/09/2023 :

Paris UC : Merci de saisir la demande de report sur Gest'hand. Rencontre à jouer avant le 20/11/2023

MOINS DE 18 ANS

Félicitation à l'équipe de l'US Alfortville pour sa qualification au championnat régional.

Délayage départemental :

Poule 2 à l'Hay-les-Roses

Rencontre Stade Français HB / Marolles HB du 30/09/2023 :

Marolles : vous avez fait jouer 3 joueuses trop jeunes pour cette catégorie, vous avez match perdu par pénalité sportive

Poule 3 à Créteil

Rencontre US Créteil HB / ASJ St Vincent de Paul du 30/09/2023 :

St Vincent de Paul : vous avez fait jouer 2 joueuses trop jeunes pour cette catégorie, vous avez match perdu par pénalité sportive

MOINS DE 15 ANS

Félicitation aux équipes de l'US Alfortville, du HBC Arcueil et de l'entente St-Maur-Marolles pour leur qualification au championnat régional.

Les équipes de l'US Ivry HB et de l'ES Vitry intégreront le championnat en poule excellence à l'issue des délayages.

Délayage départemental :

Poule 5

Le délayage aura lieu à Bonneuil le samedi 7 octobre 2023 à partir de 15h00 au gymnase A & E Cotton

Poule 6 à L'Hay les Roses

La COC prend en compte le forfait de l'équipe de ASJ St Vincent de Paul. Merci de confirmer votre participation pour le championnat avant le 11 octobre 2023.

L'équipe de Villiers EC HB prend la place de l'équipe de St Vincent de Paul.

Le délayage aura lieu le samedi 7 octobre 20h23 à partir de 13h30 au gymnase Chevreul à L'Hay-les-Roses. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Poule 7 à Valenton

Match sec CS Valenton / Marolles HB



MPL N°6/2023

COMMISSION « JEUNES »

Valenton, le 3 octobre 2023

Présents : Mme Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN – Mrs Stéphan DEVIE, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

Bonjour à toutes et à tous !

Ce dernier week-end a vu l'entrée en lice des deux catégories jeunes qui n'avaient pas encore joué : nos moins de 11 ainsi que nos filles moins de 13. C'est ainsi que tous nos enfants ont désormais "touché du ballon" en situation de match officiel. Nous nous associons à leur satisfaction et, pour qu'elle dure, nous devons nous concentrer maintenant sur l'organisation des compétitions.

NOTE à TOUS LES CLUBS

► Nous vous rappelons qu'une **licence qualifiée est indispensable** pour participer à un délayage, puis, plus tard, à un championnat. Trop de clubs ont dérogé à cette règle ces deux derniers week-ends. Prenez bien garde à ne pas réveiller le Père Fouettard !

► N'oubliez pas non plus, avant qu'il ne soit trop tard, que la **participation à au moins un tournoi de délayage est indispensable pour prendre part à un championnat officiel "jeunes"**, quel qu'il soit.

MOINS DE 13 GARÇONS

► à l'attention des clubs de **Saint-Mandé, Joinville, Saint-Maur** et **Cachan**. Nous enregistrons l'engagement de l'équipe 2 de **Cachan**. Elle participera au délayage organisé par le club de **Saint-Mandé** samedi prochain 7 octobre à 14h00 en compagnie des équipes de **Saint-Mandé 3, Joinville 2 et Saint-Maur 3**.

► à l'attention des clubs de **Valenton, Créteil, Maisons-Alfort** et **Thiais**. Nous enregistrons l'engagement de l'équipe 2 de **Thiais**. Elle participera au délayage organisé par le club de **Valenton** samedi prochain 7 octobre à 14h00 en compagnie des équipes de **Valenton, Créteil 4 et Maisons-Alfort 2**.

MOINS DE 13 FILLES

Quinze équipes restent engagées pour participer au prochain tournoi de délayage (des 14 et 15 octobre). Vous en trouverez le détail en pièce jointe.

Le protocole de jeu se trouve annexé à ce présent compte-rendu, pensez à le remettre à toutes les personnes concernées par cet événement : il est bon que chacune l'ait lu avant le jour J de façon à prévenir les malentendus au moment de la compétition. **Une fois le tournoi terminé, le club organisateur aura la gentillesse de transmettre les niveaux de jeu sollicités pour nous permettre la constitution de poules homogènes. Tout cela est rappelé en bas du « protocole de jeu » joint au présent compte-rendu.**

► à l'attention du club de **Saint-Maur**. Nous souhaitons que vous preniez une part plus active dans l'organisation des tournois en accueillant l'un d'entre eux : merci de bien vouloir nous indiquer dès que possible la salle, le jour et l'heure que vous aurez choisis. Si cela vous est impossible, merci de solliciter le club de **Joinville** pour vous suppléer.

MOINS DE 11 GARCONS

L'arrivée des équipes de **Vitry2, Villiers 2, Le Perreux 1** et **L'Haÿ-Les-Roses 3** porte à 46 le nombre d'équipes engagées pour le prochain délayage (des 14 et 15 octobre). Vous en trouverez le détail en pièce jointe.

Le protocole de jeu se trouve annexé à ce présent compte-rendu, pensez à le remettre à toutes les personnes concernées par cet événement : il est bon que chacune l'ait lu avant le jour J de façon à prévenir les malentendus au moment de la compétition. **Une fois le tournoi terminé, le club organisateur aura la gentillesse de transmettre les niveaux de jeu sollicités pour le prochain tournoi de délayage de façon à permettre plus tard la constitution de poules homogènes. Tout cela est rappelé en bas du « protocole de jeu » joint au présent compte-rendu.**

► à l'attention du club de **Créteil**. Nous souhaitons que vous preniez une part plus active dans l'organisation des tournois en accueillant l'un d'entre eux : merci de bien vouloir nous indiquer dès que possible la salle, le jour et l'heure que vous aurez choisis. Si cela vous est impossible, merci de solliciter le club de **Villiers** pour vous suppléer.

► à l'attention du club de **Maisons-Alfort**. Votre équipe ne s'est pas déplacée à l'occasion du dernier délayage. Pouvez-vous nous en donner la raison ?

MOINS DE 11 FILLES

Nous prenons bonne note de l'engagement de l'équipe du **CSAKB 2** et du retrait de celle de **L'Haÿ-Les-Roses**. **Le détail des poules ainsi modifiées est annexé au présent compte-rendu.**

Les clubs de **St Maur** et **Joinville** souhaitant rassembler leurs joueuses pour constituer une équipe doivent présenter leur convention rapidement au Comité pour accord afin qu'elle puisse prendre part au championnat.

PLATEAUX TECHNIQUES

Pour rappel les dates de ces plateaux sont les WE des 19 novembre, 21 janvier, 10 mars 24 mars et 28 avril, aussi nous demandons aux clubs (Bonneuil, Chennevières et Maisons Alfort) qui ont placé leurs tournois de minihand sur ces dates de bien vouloir choisir sur un autre week-end.

ANOMALIES sur feuilles de matches

ARBITRAGE

Sur les FDME du week-end dernier nous avons relevé que les clubs de l'Hay les Roses, Kremlin Bicêtre, St Mandé, St Maur, Thiais et Villejuif avaient fait officiés des JA non activés sur Gest'hand, merci à eux d'y remédier pour les prochaines rencontres.

JOUEURS NON QUALIFIES

A l'attention du Club de **Cachan** : Lohann PASQUEREAU a une licence finalisée mai non qualifiée
A l'attention du Club de **d'Ormesson** : **Sarah** PHAOSADY possède une licence validée mais non qualifiée, Lyse LAKHOUS a elle une licence EN COURS donc non qualifiée
A l'attention du Club de **St Maur** : **Hana** BELLOUCIF et Anaïs sont en licences validées mais non qualifiées.

COURRIER AUX CLUBS

► à l'attention du club de **Saint-Maur**. Merci de redoubler de vigilance dans la rédaction des FDME : le nom de votre joueuse Asma HAMOUCHE apparaît sur celles de deux rencontres jouées samedi à 14h00, l'une à Thiais, l'autre à Saint-Maur.

Dimanche 17 Mars
Dimanche 26 Mai

Ormesson
Créteil

Bonne fin de semaine, rendez-vous ici-même jeudi prochain pour de nouvelles informations.

Pour la Commission
Michèle PETIT LETURGEZ

Le Président de la COC 94

Pierre BOTTONI


Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (58900000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.